EPTB
Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

CONCERTATION PREALABLE

Projet de création de digues de second rang

Communes d'Aimargues et Gallargues-le-Montueux

Du 3 novembre 2026 au 21 janvier 2027

CAHIER D'ACTEUR
(IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE)

Présentation et coordonnées de la personne morale contributive

☎

🏠

Présentation :

Qu'est-ce qu'un Cahier d'Acteur ?

Le cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute personne morale d'exprimer son positionnement argumenté sur le projet de création de digues de 2nd rang sur les communes d'Aimargues et de Gallargues-le-Montueux. Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisme qui le rédige et n'engage que lui.

Le cahier d'acteur doit respecter un format unique afin de permettre à chaque structure, indépendamment de sa taille ou de ses moyens, de publier dans les mêmes conditions un document porté à la connaissance du public. Celui-ci vise à faciliter la prise en compte de la diversité des points de vue et contribuera à nourrir à la fois le bilan de la garante de la CNDP et la réponse du maître d'ouvrage à ce bilan

Pourquoi soumettre un cahier d'acteur ?

Pour informer : Il permet au public d'avoir accès à des points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui de la maîtrise d'ouvrage et de prendre connaissance des positions des acteurs, au niveau national et local, au cours de la concertation sur le projet de création de digues de 2nd rang sur les communes d'Aimargues et de Gallargues-le-Montueux, du 3 novembre 2026 au 21 janvier 2027.

Pour s'exprimer : Il permet à des acteurs variés d'exprimer leurs arguments sur les sujets en débat.

Qui peut soumettre un cahier d'acteur ?

Les personnes morales (collectivités, associations, entreprises, collectifs, chambres consulaires ...) ou collectif assimilé qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en concertation.

Un même acteur ne peut proposer qu'un cahier qui ne pourra être rectifié une fois édité.

Comment est-il diffusé ?

Le cahier d'acteur est téléchargeable via le site internet de l'EPTB Vidourle www.vidourle.org sur la page dédiée à la concertation.

Comment réaliser un cahier d'acteur ?

La démarche est simple

- Télécharger le document sur le site internet de l'EPTB Vidourle via la page de la concertation,
- Envoyer le document une fois complété sur l'adresse mail de la concertation : concertation.rive.gauche@vidourle.org

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

Concertation sous l'égide de la CNDP

Contribution :

Quelles sont les conditions de validité d'un cahier d'acteur ?

Le respect des principes de la concertation : Le respect de la clarté, de la qualité et de l'accessibilité de l'information, ainsi que des règles de bonne conduite dans un débat démocratique, constitue un principe fondamental.

Chaque personne morale est tenue de n'utiliser qu'un seul cahier d'acteur.

En déposant un cahier d'acteurs, la personne morale s'engage à formuler une contribution en lien avec l'objet de la concertation préalable et dans le respect des autres participants et participantes. Les propos publiés doivent être conformes au cadre légal et à la charte de modération. Si la contribution n'est pas en rapport avec l'objet de la concertation, si elle comporte des propos injurieux ou diffamatoires, celle-ci peut être refusée.

Le respect du format : 4 pages maximum

Page 1 :

- Le nom et les coordonnées de la structure,
- Un petit texte de présentation de la structure,

Page 2 à 4 :

- Le texte central de la contribution,
- Le texte peut comporter des « hors textes » ou « encadrés », destinés à préciser un aspect du sujet. Ce choix permet au lecteur d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée,
- Des photos ou graphiques peuvent être insérés en lieu et place du texte. Ces illustrations doivent être accompagnées d'une légende et des autorisations nécessaires,
- Une conclusion ou synthèse. Cet élément est essentiel, il donne accès à l'essentiel des opinions de l'auteur / de l'autrice.